



Un parent peut-il reprendre un cadeau ???

Par **mamira**, le **16/08/2009** à **19:58**

Bonjour, depuis un an mes parents sont en instance de divorce, au début j'ai moi-même décidé de rester avec mon père pour le soutenir (mes 2 petits frères sont allés vivre avec ma mère, j'étais donc seule avec lui) car il s'est vraiment effondré en apprenant que ma mère le quittait .rnUn soir, suite à une dispute au sujet de tâches ménagère qu'il ne voulait pas assumer (il m'avait demandé de faire son repassage car d'après lui se n'est aucunement son rôle), il m'a dit de quitter son domicile . Quand il a vu que je faisais mes bagages pour de vrai il s'est mis à pleurer et à me demander de rester . Mais j'avais pris ma décision je voulais partir ! Ensuite il m'a frapper à plusieurs reprises, j'ai ensuite réussi à contacter mon oncle qui habite à coté (il est venu me chercher, je suis partie).rnAujourd'hui je vis chez ma mère et je n'est pas énormément de contacte avec mon père (quelques week-end et appels téléphonique).rnDepuis, il se fait toute une paranoïa comme quoi je suis " du coté de ma mère " etc ...rnAujourd'hui il m'a appelé pour me dire qu'il voulait reprendre un vélo de route d'une valeur de 700 € qu'il a payé avec des chèque au nom (à l'époque où ils étaient ensemble) de ma mère et lui (donc venant d'un compte commun) .rnJe voulais savoir s'il était en droit de me le reprendre ? En sachant que ma mère est contre .rnMerci d'avance .